

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **20 décembre 2021 à 18 h 56**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

**À distance :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents et à distance : la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la greffière, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur du Service des communications et relations citoyennes.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 22 novembre 2021
4. RÈGLEMENT
  - 4.1. Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
  - 5.2. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt
  - 5.3. Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 6.2. Augmentation salariale du personnel cadre (excluant les hors cadres)
  - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2021-02-POM - conditions de travail applicables aux pompiers périphériques
  - 6.4. Prolongation d'un contrat de services - gestionnaire aux technologies de l'information
7. GESTION FINANCIÈRE
  - 7.1. Liste des comptes à payer
  - 7.2. Modalités de versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses aux membres du conseil
  - 7.3. Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations - dépôt
  - 7.4. Intérêts et pénalités sur arrérages de taxes
  - 7.5. Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec - dépôt
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1. Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats
  - 9.2. Patinoire extérieure avec bandes temporaires - Secteur du Village

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

- 10. ENVIRONNEMENT** (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS** (aucun sujet)
- 12. POLICE** (aucun sujet)
- 13. INCENDIE** (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 14.1.** Les Habitations du Ruisseau Noir - renouvellement de mandats
  - 14.2.** Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - plan de relance des entreprises - contribution
- 15. RAPPORT**
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**
- 17. AFFAIRES NOUVELLES**
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 18 h 56.

**CA21 12 243**

**1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'a été reçue.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CA21 12 244**

**3.1. Séance ordinaire du 22 novembre 2021**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 novembre 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

**4. RÈGLEMENT**

**CA21 12 245**

**4.1. Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a présenté et déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'après la présentation du projet de règlement, un avis public contenant en outre un résumé du projet a été affiché et publié conformément à la loi;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LE VOTE DU MAIRE

**5. ADMINISTRATION**

**Dépôt CA21 12  
(5.1)**

**5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Dépôt CA21 12  
(5.2)**

**5.2. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt**

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale concernant l'application du règlement de gestion contractuelle, conformément à l'article 373.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**CA21 12 246**

**5.3. Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

20 décembre 2021

moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

| COMITÉS INTERNES                         | NOMINATIONS                |
|------------------------------------------|----------------------------|
| Comité de l'efficacité organisationnelle | Madame Catherine Drouin    |
|                                          | Madame Sylvie Vaillancourt |
|                                          | Madame Kimberly Meyer      |
| Comité des services aux citoyens         | Monsieur Joël Charbonneau  |
|                                          | Monsieur Tyler Cook        |
|                                          | Madame Guylaine Lyras      |
|                                          | Madame Kimberly Meyer      |

| COMITÉS ET COMMISSIONS                    | NOMINATIONS                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------|
| Commission sur le transport des personnes | Monsieur Joël Charbonneau   |
|                                           | Madame Kimberly Meyer       |
| Comité des lacs                           | Madame Billie-Jeanne Graton |
|                                           | Madame Dominique Laverdure  |
|                                           | Madame Kimberly Meyer       |
| Comité de circulation                     | Madame Sylvie Vaillancourt  |

| ASSOCIATIONS ET ORGANISMES                    | NOMINATIONS                                         |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Fiducie du Domaine Saint-Bernard              | Maire ou Dominique Laverdure, à titre d'ayant droit |
| Office du Tourisme région Mont-Tremblant      | Monsieur Tyler Cook                                 |
| Office municipal d'habitation des Laurentides | Madame Sylvie Vaillancourt                          |
| Tourisme aérien Laurentides (TAL)             | Monsieur Tyler Cook                                 |

D'abroger la résolution CA21 11 226.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA21 12  
(6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant

20 décembre 2021

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

| Demande                             | Nom de la personne engagée       | Statut     | Fonction                           | Date d'embauche       | Durée ou commentaires                                                    |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Service des travaux publics</b>  |                                  |            |                                    |                       |                                                                          |
| 2021-66                             | Monsieur Pierre-Alexandre Levert | Temporaire | Journalier / chauffeur / opérateur | 6 décembre 2021       | 17 semaines - préretraite du titulaire du poste                          |
| 2021-75                             | Monsieur Vincent Bédard-Legault  | Temporaire | Préposé aux parcs et espaces verts | 5 au 18 décembre 2021 | Travaux à terminer                                                       |
| 2021-69                             | Monsieur Daniel Fleurent         | Temporaire | Préposé aux patinoires             | 22 décembre 2021      | 15 semaines                                                              |
| 2021-69                             | Monsieur Serge St-Denis          | Temporaire | Préposé aux patinoires             | 18 décembre 2021      | 15 semaines                                                              |
| <b>Service de sécurité incendie</b> |                                  |            |                                    |                       |                                                                          |
| 2021-77                             | Madame Marie-Lou Chalifour       | Régulier   | Pompière                           | 14 décembre 2021      | Intégration des municipalités périphériques - ajout d'une équipe de jour |
| 2021-77                             | Monsieur Loïc Vermette           | Régulier   | Pompier                            | 14 décembre 2021      | Intégration des municipalités périphériques - ajout d'une équipe de jour |
| 2021-77                             | Monsieur Vincent Therrien        | Régulier   | Pompier                            | 14 décembre 2021      | Intégration des municipalités périphériques - ajout d'une équipe de jour |
| 2021-77                             | Monsieur Christian Fortier       | Régulier   | Pompier                            | 14 décembre 2021      | Intégration des municipalités périphériques - ajout d'une équipe de jour |
| 2021-77                             | Madame Mélissa Martin Poirier    | Régulier   | Pompière                           | 14 décembre 2021      | Intégration des municipalités périphériques - ajout d'une équipe de jour |
| 2021-77                             | Monsieur Samuel Fournier         | Régulier   | Pompier                            | 14 décembre 2021      | Intégration des municipalités périphériques - ajout d'une équipe de jour |

|           |        |
|-----------|--------|
| Initiales |        |
| Maire     | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

**CA21 12 247**

**6.2. Augmentation salariale du personnel cadre (excluant les hors cadres)**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal et de la direction générale d'assurer une équité salariale interne et externe entre les différents groupes d'employés;

CONSIDÉRANT que la structure salariale du personnel cadre adoptée le 18 décembre 2017 par la résolution CA17 12 313 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT que le conseil fixe le pourcentage attribuable à l'ajustement de la structure salariale du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030, à savoir que la Ville veut miser sur une équipe mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser que le pourcentage de l'ajustement de la structure salariale (excluant les hors cadres) soit fixé à 2,25 % pour l'année 2022, et que les minimums et maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre (excluant les hors cadres) soient ajustés en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA21 12 248**

**6.3. Signature de la lettre d'entente 2021-02-POM - conditions de travail applicables aux pompiers périphériques**

CONSIDÉRANT la résolution CA21 10 219 relativement aux ententes intermunicipales pour la fourniture de services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la convention collective liant l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de l'entente 2021-02-POM avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant concernant les conditions de travail qui seront applicables aux « pompiers périphériques », soit les pompiers des municipalités environnantes à la Ville de Mont-Tremblant et faisant partie de la municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides avec lesquelles une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie est intervenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA21 12 249**

**6.4. Prolongation d'un contrat de services - gestionnaire aux technologies de l'information**

Modifiée par  
la résolution  
CA22 01 003

CONSIDÉRANT les changements relativement aux ressources humaines, les besoins opérationnels ainsi que les nombreux projets en cours et à réaliser aux Technologies de l'information de la Ville;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il devient nécessaire de supporter l'équipe des Technologies de l'information;

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la prolongation du contrat de services de madame Marie Lanthier pour occuper la fonction de gestionnaire aux technologies de l'information pour la période du 10 janvier au 30 juin 2021, selon les termes du contrat conclu le 7 juillet 2021 pour un maximum de 29 000 \$ (poste budgétaire 02-130-00-414).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**CA21 12 250**

**7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2021 au montant de 274 492,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA21 12 251**

**7.2. Modalités de versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses aux membres du conseil**

CONSIDÉRANT que l'article 7 du *Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux* mentionne que « La rémunération et l'allocation de dépenses prévues au présent règlement sont versées par la municipalité centrale, selon les modalités que le conseil d'agglomération détermine par résolution. »;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la Ville verse aux membres du conseil d'agglomération, sur une base mensuelle, la rémunération et l'allocation de dépenses qui leur est attribuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA21 12 252**

**7.3. Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations - dépôt**

CONSIDÉRANT le *Règlement (2019)-A-65 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec* visant à confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville ainsi que de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale et qui est lié à la municipalité de la manière prévue à ce paragraphe;

CONSIDÉRANT que les rapports doivent être déposés à la première séance qui suit leur réception;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de déposer le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, daté du 21 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

**CA21 12 253**

**7.4. Intérêts et pénalités sur arrérages de taxes**

CONSIDÉRANT la résolution 2000-56, adoptée par la Ville de Mont-Tremblant avant la fusion, prévoyant que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées est fixé à 12 % et qu'une pénalité égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété aux mois de mars, mai et juillet 2020, ainsi qu'au mois de mars 2021 que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit amoindri et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées, en ces circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, et ce, pour des périodes allant jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de décréter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2022, le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 7 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt CA21 12  
(7.5)**

**7.5. Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec - dépôt**

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt d'une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec annonçant le versement d'une ristourne au montant de 15 316 \$, à la Ville de Mont-Tremblant.

**8. URBANISME (aucun sujet)**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**CA21 12 254**

**9.1. Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats**

CONSIDÉRANT que la Commission sur le transport des personnes est composée de sept membres dont deux représentent les citoyens;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 comme suit :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Marie-Noëlle Kafo, membre;
- le directeur du Service des travaux publics;
- l'adjointe administrative du Service des travaux publics;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des travaux publics, agissant à titre de secrétaire.

Monsieur Joël Charbonneau, conseiller municipal et madame Kimberly Meyer, mairesse, Lac-Tremblant-Nord sont nommés jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

**CA21 12 255                    9.2. Patinoire extérieure avec bandes temporaires - Secteur du Village**

CONSIDÉRANT le retard accumulé dans l'exécution des travaux d'aménagement du toit de la patinoire au parc Daniel-Lauzon;

CONSIDÉRANT la volonté d'offrir l'accès à une patinoire extérieure avec bandes dans le Secteur du Village;

CONSIDÉRANT qu'un terrain municipal vacant près du lac Mercier pourrait recevoir les installations requises pour la saison d'hiver 2021-2022, soit une patinoire éclairée avec bandes temporaires, une roulotte assurant le confort des usagers, ainsi qu'un sentier reliant la patinoire et l'anneau de glace;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un montant de 25 000 \$ (projet 2021-101), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'aménagement d'une patinoire avec bandes temporaires incluant l'éclairage, une roulotte chauffée, ainsi qu'un sentier menant à l'anneau de glace, sur le terrain municipal vacant du chemin Plouffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)**

**11. CULTURE ET LOISIRS (aucun sujet)**

**12. POLICE (aucun sujet)**

**13. INCENDIE (aucun sujet)**

**14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CA21 12 256                    14.1. Les Habitations du Ruisseau Noir - renouvellement de mandats**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration des Habitations du Ruisseau Noir est constitué d'un maximum de sept membres, dont trois sont élus parmi les membres locataires et quatre provenant du milieu, ces derniers étant nommés par le conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le mandat des administrateurs peut être renouvelé;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de procéder au renouvellement des mandats de mesdames Céline Danis et Christine Dugas sur le conseil d'administration de l'organisme Les Habitations du Ruisseau Noir pour une période de 2 ans, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA21 12 257                    14.2. Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. - plan de relance des entreprises - contribution**

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de la COVID-19 et la nécessité de venir en aide aux entreprises touristiques du territoire;

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 décembre 2021**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite contribuer au projet de relance de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. pour la mise en place d'un projet pilote de livraison locale socialement responsable;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de verser à l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc., une subvention de 1 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-972) pour la mise en place d'un projet pilote de livraison locale socialement responsable (EVA) pour permettre la relance touristique sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. RAPPORT**

**16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention.

**19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de questions est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à [villedemont-tremblant.qc.ca/conseil](http://villedemont-tremblant.qc.ca/conseil);
2. par courriel ([greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca));
3. en appelant au 819 425-8614.

**CA21 12 258**

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Lejla Sabic  
Greffière adjointe

| Initiales |        |
|-----------|--------|
| Maire     | Greffe |